

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24146738***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

02 OCT. 2024

Le Greffier

N° d'entreprise : **0878 313 323**

Nom

(en entier) :

(en abrégé) : **L'ESCAPADE**Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **6280 Gerpennes, rue des Tayettes 11****Objet de l'acte : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE – SIEGE SOCIAL - OBJET SOCIAL**

D'un acte reçu par le notaire Vincent MICHIELSEN, notaire à Charleroi, en date du 23 septembre 2024, il a été extrait ce qui suit :

A 15 heures 30 minutes, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "L'ESCAPADE" dont le siège social est établi à 6280 Gerpennes, rue des Tayettes, 11 ; registre des personnes morales 0878.313.323 ;

Société constituée sous la forme d'une société privée à responsabilité limitée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Hubert Michel à Charleroi, le 19 décembre 2005, publié aux annexes du Moniteur belge du 12 janvier 2006 numéro 06011644, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

Est présent l'actionnaire unique Monsieur ROUSSEAU Sébastien André Claude, né à Charleroi (D4), le 13 août 1978, célibataire, domicilié à 6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes, Grand Place (HSH), 23 ; propriétaire des 300 actions représentant l'intégralité du capital social souscrit lors de la constitution susvantee.

L'assemblée constate que :

- l'intégralité du capital est représenté.

- que l'unique administrateur (ex-gérant) est représenté par le comparant aux présentes.

- qu'aucun commissaire n'a été nommé;

En conséquence elle se reconnaît apte à délibérer sur les points qu'elle décide de porter à son ordre du jour.

Abordant l'ordre du jour, l'assemblée décide:

1.CONFIRMATION DE LA NOMINATION DE L'ACTUEL GERANT EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DE LA SRL

L'assemblée générale décide de confirmer sans limitation de durée, la nomination de la société à responsabilité limitée « L'EVENEMENT RAMMELOO » dont le siège est établi à 6280 Gerpennes, rue des Tayettes, 11; RPM 0878.126.548 en qualité d'administrateur unique.

Elle sera dorénavant représentée par Monsieur ROUSSEAU Sébastien prénommé, en qualité de représentant permanent.

Le mandat d'administrateur sera exercé à titre gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Pour autant que de besoin il est donné décharge à Monsieur Fabian RAMMELOO et Madame Cynthia VERRYT pour l'exercice de leur mandat en qualité de représentant permanent de la société « L'EVENEMENT RAMMELOO »

2.MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'assemblée décide :

A. de dispenser le Président de donner lecture du rapport de l'administrateur exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social ; l'actionnaire unique reconnaissant en avoir reçu copie et en avoir pris connaissance.

Ce rapport sera déposé au greffe du Tribunal.

B. d'ajouter diverses activités dans la rénovation de bâtiment à l'objet social Horeca actuel et de le reformuler comme ci-après dans la version des statuts en néerlandais.

3.TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL EN REGION FLAMANDE.

L'assemblée générale décide ensuite de transférer le siège social en Région Flamande à l'adresse suivante: 1620 Drogenbos, Ruisbroeksteenweg, 257.

Un siège d'exploitation sera toutefois conservé à 6280 Gerpennes, rue des Tayettes, 11.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME DELIVRE AUX FINS DE PUBLICATION A L'ANNEXE AU MONITEUR BELGE

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réserve
au
Moniteur
belge

Vincent MISONNE
Notaire Associé



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)